

Assemblée Générale de l'association Soyons Gym

09 octobre 2019

L'Assemblée Générale annuelle de l'association **Soyons Gym** a eu lieu à la Salle des Fêtes André Comte le vendredi 09 octobre à 18h30. Outre les membres du Bureau, 9 adhérentes y ont participé ainsi que **Gérard CHERKI**, Secrétaire Général du Comité Départemental de la Fédération Française d'[Education Physique et de Gymnastique Volontaire](#).

Gérard CHERKI assiste chaque année à l'AG de **Soyons Gym** à qui il a remis en 2018 le [diplôme correspondant au label Qualité Club Sport Santé](#), « gage d'un fonctionnement exemplaire en matière d'organisation, de démocratie, d'accessibilité et de qualité dans les domaines de la vie associative et du Sport Santé ».

Hervé COULMONT, Maire de Soyons, était représenté par **Michel CAMPOUS**, Adjoint en charge de la Vie associative.

Evelyne CAUCI, Présidente, a tout d'abord présenté le **rapport moral de la saison 2019-2020** ; celui-ci a été très court puisque **toutes les activités et les cours se sont arrêtés le 16 mars 2020** en raison de la situation sanitaire. Les cours ont cependant été envoyés aux adhérentes par mail ou courrier postal. L'association n'a pu participer qu'à **deux évènements** : le Forum des Associations le 07/09/2020 et le Téléthon les 06 et 07/12/2020.

Janine BENISTANT, Trésorière, a ensuite présenté le **rapport financier**. Un léger déficit, dû aux circonstances exceptionnelles, a été enregistré pour la saison 2019-2020. Les comptes ont été vérifiés par **Eliane ANJOUY**, Commissaire aux Comptes de l'association. Tout comme le rapport moral, le bilan financier a été adopté à l'unanimité.

Le Bureau a été reconduit dans sa totalité mais **Evelyne CAUCI**, après de nombreuses années à la tête de l'association, a annoncé sa décision légitime de quitter la présidence à la fin de la saison.

Pour la nouvelle saison, **40 adhésions** ont été enregistrées (55 en 2019-2020), auxquelles s'ajouteront celles des personnes actuellement en période d'essai. **Il sera également possible de rejoindre l'association à tout moment de l'année.**

Le montant des cotisations reste inchangé : 95€/an pour un cours et 125€/an pour deux cours. 10€ de remise seront appliqués sur ces tarifs pour les personnes déjà adhérentes.

Les discussions qui ont suivi ont surtout porté sur la nécessité d'adapter les cours à la situation sanitaire :

- désinfection et propreté de la salle quand deux associations se suivent
- désinfection du matériel (tapis, accessoires de gym...)
- priorité donnée au matériel personnel dans la mesure du possible

Michel CAMPOUS a félicité l'association pour « son dynamisme et sa vitalité malgré des conditions difficiles ». Il a rappelé que **la Municipalité peut accompagner** les associations qui rencontrent des problèmes financiers. Les cours de **Soyons Gym** sont en effet assurés par **deux salariés plus une bénévole** et « deux employés cela représente beaucoup de frais » a-t-il déclaré. Une demande de subvention doit être faite en Mairie. **Le Conseil Départemental peut également apporter son aide aux associations qui en font la demande.**

L'Assemblée Générale s'est terminée par **le verre de l'amitié** ; chacun est resté assis, à bonne distance de ses voisins, mais ce **moment de convivialité** a réchauffé les cœurs.